

# Principales opérations sur l'immeuble

1. Achat d'un immeuble au prix de fr. 800'000.-.  
 Frais de notaire et droits de mutations fr. 90'000.-.  
 Reprise de l'ancienne hypothèque pour fr. 300'000.-.  
 Remis au notaire : en espèce fr. 50'000.-, le solde par chèque.


2. Règlement de la demi-annuité. (L'annuité est fixe à 8%, amortissement initial 1% compris)


3. Amortissement de l'immeuble 5%.


4. a. Loyer des locaux commerciaux que nous occupons dans notre immeuble fr. 35'000.-.  
 b. Loyer de l'appartement occupé par le propriétaire fr. 8'000.-.  
 c. Loyer de l'appartement mis à disposition du concierge fr. 12'000.-.


5. Vente de l'immeuble fr. 980'000.-.  
 L'acheteur reprend l'hypothèque.


